



Terre de talents

Maison Pour Tous de Courdimanche

DÉCISION n°2024/353

Objet : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers BB GYM d'octobre à décembre 2024 - Mme Alizée TROUCHKINE-- BARBIER, Auto-entrepreneur

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat avec Mme Alizée TROUCHKINE--BARBIER, Auto-entrepreneur ;

Considérant que, dans le cadre de l'axe « Famille » et de l'objectif « Favoriser l'acquisition de compétences parentales et la transmission » de son projet social, le Centre Social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche souhaite faire appel à un prestataire en vue de l'animation de 10 ateliers « BB GYM » du 1^{er} octobre au 17 décembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de proposer cette prestation aux habitants ;

Considérant que le projet de contrat avec Mme Alizée TROUCHKINE--BARBIER, Auto-entrepreneur, répond aux besoins de la Commune ;

DÉCIDE

Article 1
De signer un contrat de prestation avec Mme Alizée TROUCHKINE--BARBIER, domiciliée au 8 rue du Plan à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140), en vue de l'animation de 10 ateliers « BB GYM » du 1^{er} octobre au 17 décembre 2024, au Centre social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche.

Article 2
Le montant de cette prestation s'élève à 875 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Article 3
Les sommes correspondantes aux recettes seront inscrites au budget 2024, chapitre 70.

Accusé de réception en préfecture
091-219106929-20240910-2024-353-AU
Date de télétransmission : 18/09/2024
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Article 4

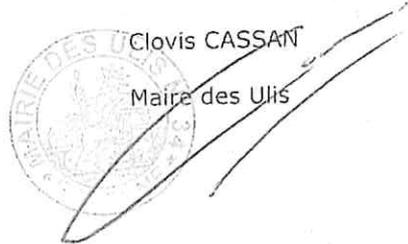
Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 5

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 10 septembre 2024

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

The image shows the official seal of the Municipality of Les Ulis, which is circular and contains the text 'MAIRIE DES ULIS'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.